

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 15 mars 2010 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-France Allard, Nathalie Rochon, Gilles Dazé, Normand Durand, et Claude Brunet.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, du délai de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour :
2. Résultats – soumissions – emprunt de 775 000 \$;
3. Résolutions – octroi du mandat au plus bas soumissionnaire
 - Autorisation de signature
 - Acceptation – tableau de remboursement
4. Résolutions– acceptation :
 - a) Salaire – moniteurs – Campuces 2010;
 - b) Tarification – Campuces 2010
5. Questions du public;
6. Levée de l'assemblée

9259-0310

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

ADOPTÉE

9260-0310

Résolution – Émission de billets – 775 000 \$

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Marie-France Allard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 775 000 \$ par billets en vertu des règlements suivants :

• 652-03	189 000 \$
• 671-03	71 000 \$
• 750-07-01	16 000 \$
• 750-07-02	73 800 \$
• 750-07-03	52 200 \$
• 754-07	18 000 \$
• 771-08	250 000 \$
• 780-09	105 000 \$

au prix de 98.479 et échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

• 46 100 \$	1.50 %	23 mars 2011
• 47 700 \$	2.00 %	23 mars 2012
• 49 500 \$	2.65 %	23 mars 2013
• 50 900 \$	3.05 %	23 mars 2014
• 580 800 \$	3.50 %	23 mars 2015

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

9261-0310

Résolution – Émissions de billets

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Piedmont souhaite emprunter par billets un montant total de 775 000 \$:

• 652-03	189 000 \$
• 671-03	71 000 \$
• 750-07-01	16 000 \$
• 750-07-02	73 800 \$
• 750-07-03	52 200 \$
• 754-07	18 000 \$
• 771-08	250 000 \$
• 780-09	105 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont avait, le 1^{er} mars 2010, un montant de 269 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 357 275 \$ pour une période 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 652-03 et 671-03;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 775 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 652-03, 671-03, 750-07-01, 750-07-02, 750-07-03, 754-07, 771-08 et 780-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 23 mars 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	46 100 \$	
2012	47 700 \$	
2013	49 500 \$	
2014	50 900 \$	
2015	52 800 \$	
2015	528 000 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Piedmont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 mars 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 652-03, 671-03, 750-07-01, 750-07-02, 750-07-03, 754-07, 771-08 et 780-09, chaque emprunt subséquent devant être pur le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Piedmont emprunte 260 000 \$ par billet, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 22 jours au terme original des règlements numéros 652-03 et 671-03.

ADOPTÉE

9262-0310

Résolution – Tableau combiné – emprunt de 775 000 \$

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le tableau combiné de l'émission au montant de 775 000 \$ en date du 23 mars 2010.

Année	652-03	671-03	750-07-01	750-07-02	750-07-03	754-07	771-08	780-09	Total
2011	16 200	3 700	800	3 900	2 700	900	8 900	9 000	46 100
2012	16 700	3 800	900	3 900	2 800	1 000	9 300	9 300	47 700
2013	17 300	4 000	900	4 200	3 000	1 000	9 500	9 600	49 500
2014	17 900	4 100	900	4 200	3 000	1 000	9 900	9 900	50 900
2015	18 500	4 200	1 000	4 400	3 100	1 100	10 200	10 300	52 800
2016	19 100	4 400	1 000	4 600	3 200	1 100	10 600	10 600	54 600
2017	19 800	4 500	1 000	4 700	3 300	1 200	10 900	11 000	56 400
2018	20 500	4 700	1 000	4 900	3 500	1 200	11 300	11 400	58 500
2019	21 100	4 900	1 100	5 000	3 500	1 200	11 600	11 700	60 100
2020	21 900	5 000	1 100	5 200	3 700	1 300	12 100	12 200	62 500
2021		5 200	1 200	5 400	3 800	1 300	12 500		29 400
2022		5 300	1 200	5 500	4 000	1 300	12 900		30 200
2023		5 600	1 300	5 800	4 000	1 400	13 300		31 400
2024		5 700	1 300	6 000	4 200	1 500	13 800		32 500
2025		5 900	1 300	6 100	4 400	1 500	14 300		33 500
2026							14 700		14 700
2027							15 300		15 300
2028							15 700		15 700
2029							16 300		16 300
2030							16 900		16 900
									580 800

ADOPTÉE

9263-0310

Résolution – grille des salaires des moniteurs – Campuces 2010

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Marie-France Allard, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que la tarification Campuces 2010 et Club Ado 2010 s'établisse comme suit :

Animateurs	1 ^{ère} année	9,75 \$
	2 ^e année	10,00 \$
	3 ^e année	10,50 \$
	4 ^e année	11,00 \$

Assistants coordonnateurs 11,50 \$

Chef de camp 14,15 \$

Sauveteur 12,50 \$

ADOPTÉE

Résolution – tarification – Campuces 2010

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Marie-France Allard, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que la tarification Campuces 2010 et Club Ado 2010 s'établisse comme suit :

9264-0310

Groupe 4 à 11 ans

	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant
Résidents	365 \$	335 \$	315 \$
Non résidents	515 \$		

Club Ado

Groupe 12 à 14 ans

	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant
Résidents	105 \$	100 \$	95 \$
Non résidents	120 \$		

ADOPTÉE

Questions du public

Aucune question du public.

9265-0310

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire